



L'Aventure c'est facile ...

... il suffit de vouloir !



Plongeur Autonome à 40 m PA40



Pourquoi passer un plongeur autonome à 40m ? Pour améliorer sa technique afin d'évoluer en parfaite sécurité dans l'espace lointain avec des plongeurs de même niveau, sans la conduite d'un guide.

Ce niveau concrétise une maîtrise parfaite des techniques individuelles de plongées entre 0 et 40 mètres.

Compétence attendue : le plongeur est capable de planifier sa plongée en autonomie, avec ses équipiers et en respectant les consignes du directeur de plongée.



1^{er} stade: partie théorique:

- rappels de physique sur les mélanges gazeux,
- physiologie de la plongée,
- programmation et organisation des plongées,
- équipement, matériel et gonflage



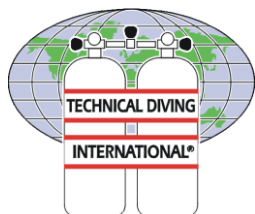
2^{ème} stade: Partie pratique.

Le plongeur autonome à 40m

- doit posséder une autonomie complète dans l'espace lointain.
- doit être capable d'effectuer et d'organiser des plongées sans l'assistance directe d'un moniteur dans le cadre de palanquées composées, au maximum, de 3 plongeurs de même niveau.

Au programme :

- 12 plongées de travail technique de 0 à 40 mètres en milieu naturel (mer, carrière).



Forfait enseignement..... 420 €.

(Hors plongées MN, carte 45 €, manuel 25 €, assurance, déplacements, restauration et hôtellerie)



Conditions

- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance,
- Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité,
- Etre niveau 2 (N2) ou d'une certification équivalente,
- Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralité » du manuel de formation,
- Posséder la qualification RIFAP.

Attitude Plongée

69 bis rue Blaise Pascal
37000 Tours - France

Président : 06.23.19.38.83

attitudeplongee@free.fr

<http://attitudeplongee.free.fr>

Agrément J&S AS77061264

APÉ 926 C SIRET : 452 169 519 000 25

La concrétisation de plongeur niveau 3 peut s'effectuer lors d'un stage en mer où il pourra organiser ses plongées, utiliser une embarcation de plongée ainsi qu'un compresseur.

Options : il est fortement conseillé à l'élève d'acquérir :

- le PSE1,
- le permis mer et eaux intérieures,